

# NUISANCES SONORES DE L'AÉROPORT DE MARSEILLE : VOTRE AVIS COMPTE !

**Depuis le 19 janvier et jusqu'au 6 mars 2022, le public est invité à s'exprimer sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Marseille-Provence.**

Élaboré tous les 5 ans, ce plan répond à 3 objectifs :

- prévenir le bruit dans l'environnement et les éventuels problèmes de bruit, en recensant les mesures prévues pour maîtriser les nuisances.
- réduire si cela est nécessaire, les niveaux de bruit générés par les activités aériennes.
- préserver la qualité de l'environnement sonore lorsque nécessaire.

[Pour consulter ce plan et laisser des observations](#) (cliquer sur « Déposer votre commentaire »)

À l'issue de cette phase de consultation, le projet de PPBE, éventuellement adapté, sera soumis à l'approbation du préfet des Bouches-du-Rhône.

Votre avis compte, n'hésitez pas à participer si vous êtes concernés !